



DUNKERQUE

COUDEKERQUE-BRANCHE

Non réglementé

Non réglementé

12 m

Voir règlement écrit

CAPPELLE-LA-GRANDE

Non réglementé

Non réglementé

15 m

Voir règlement écrit

Non réglementé

Voir règlement écrit

Voir règlement écrit

12 m

Non réglementé

Voir règlement écrit

20 m

BIERNE

ARMBOUTS-CAPPEL

Echelle 1/5000 e

0 250 500 Mètres

Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service publics.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGFiP Cadastre
CUD PLUIHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Parcours de la Merne - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS Cappelle-La-Grande

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

